



DEPARTEMENT DES LANDES
MAIRIE DE BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2023

Question de l'ordre du jour n° 2023.00060

Contribution de la commune de Biscarrosse à la concertation préalable du public relative à la poursuite de l'aménagement de l'A63 en Gironde - Motion de la commune de Biscarrosse

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt trois le lundi 27 mars 2023
à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, le 27 mars 2023 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Hélène LARREZET,

Session ORDINAIRE

Membres présents:

Mme Hélène LARREZET, M. Jean-Michel SUSO, Mme Laure PINCE, M. Dominique MINIAU, Mme Ascension PONCHET, M. Ghislain COLMAGRO, Mme Nathalie BENQUET, M. François COUTURIER, Mme Roselyne AUBERT, M. Frédéric DARMAGNAC, M. Philippe PASCUTTO, Mme Catherine DUBOIS, Mme Nathalie JOULET, M. Thibaut CHANCY, M. Michel AUDO, Mme Danièle GUIGUEN, Mme Brigitte CHEMIN, M. Joris DUCOURNEAU, M. Olivier BAURENS, Mme Florence GUERRO, Mme Sophie CHARENTON, M. Didier BRANCO-MARINHO, Mme Béatrice LABARTHE, Mme Marie-Hélène BOUSQUET, M. Jean-Michel COURNAU, Mme Nicole CASTEX, M. Alain BOURLES, M. Virginie PELTIER

Membres excusés :

M. Nicolas IUNG donne pouvoir à M. Michel AUDO, M. Delphine BORGES donne pouvoir à Mme Ascension PONCHET (4ème Adjoint au Maire), M. Benjamin MILET donne pouvoir à Mme Brigitte CHEMIN, M. Manuel DIAZ donne pouvoir à M. Virginie PELTIER, M. Thomas LAGORCE donne pouvoir à Mme Nicole CASTEX

Membres absents :

Décision de l'Assemblée

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0
Déroulement du scrutin : MAIN_LEVEE

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Accusé de réception en préfecture
040-214000465-20230327-270323_del60-DE
Reçu le 04/04/2023

Du 30 janvier au 30 avril 2023, l'Etat organise une concertation préalable du public relative à la poursuite de l'aménagement de l'A63 en Gironde, concertation menée par la Commission Nationale du Débat Public, conformément à l'article L121-1 du Code de l'Environnement.

Le projet de poursuite de l'aménagement de l'A63/A660 concerne une section de 35 km de l'A63 en Gironde, entre la rocade bordelaise et la section concédée à Atlandes, ainsi que l'A660 entre Mios (nœud 22 de l'A63) et la commune de La Teste de Buch. Il s'agit d'une section à 2x2 voies, alors que l'A63 a maintenant une configuration à 2x3 voies dans les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Le projet d'aménagement de l'A63 poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la fluidité et le fonctionnement de l'itinéraire actuel,
- Améliorer les conditions de sécurité,
- Garantir une meilleure intégration environnementale de l'infrastructure.

Pour répondre à ces objectifs, l'Etat a étudié trois scénarios détaillés dans le dossier de concertation disponible sur le site internet www.A63Nord.fr , tout en privilégiant les 2 derniers indiqués ci-après :

1. Absence d'aménagement de l'axe,
2. L'aménagement complet sur 35 km de l'A63 et remise aux normes environnementales de l'A660, par mise en concession pour un coût estimé de 293,4 millions d'euros HT (scénario de base),
3. La mise à 2x3 voies partielle financée sur crédits publics, sur 7 km entre le sud de l'échangeur 25 à Cestas et la rocade bordelaise, pour un coût estimé de 54 millions d'euros HT (dit scénario alternatif),

Pour rappel, l'A63 en chiffres représente :

- Un trafic quotidien qui peut dépasser 80 000 véhicules entre la rocade bordelaise et le nœud 22 (point de jonction avec l'A660, en direction d'Arcachon),
- Des poids lourds qui pèsent 17 à 30 % du trafic dont 80 % d'entre eux sont en transit sur le corridor atlantique entre le nord de la France et la péninsule ibérique.

Quelles conséquences ? :

- Saturation aux heures de pointe (matin et soir) et lors des week-ends d'été ;
- Nuisances et pollution ;
- Trafic parasite sur les voies secondaires,
- Accidentologie anormalement élevée (8 fois plus élevée que la moyenne des autoroutes françaises à 2x2 voies).

Si à la vue des chiffres et éléments exposés ci-dessus, la question de la mise à 2x3 voies de l'A63 sur sa portion entre la Métropole de Bordeaux et Salles peut donc se poser, nous pensons qu'il n'appartient pas, d'autant plus dans le contexte économique inflationniste que nous connaissons, aux entreprises et habitants/citoyens de Biscarrosse et du Nord des Landes, qui vivent sur nos territoires et sont amenés à se rendre sur la Métropole Bordelaise pour des raisons professionnelles ou de santé, d'assumer à eux seuls le financement de telles infrastructures.

Cependant, afin de répondre aux 3 objectifs précités qui semblent légitimes et que nous partageons toutes et tous, nous invitons l'Etat à travailler à trouver d'autres pistes de financements permettant l'aménagement et la sécurisation de cet axe.

Considérant que :

- ✓ La mise en 2x3 voies de l'A63 répond aux 3 objectifs suivants, qu'approuve la Commune :
 - Améliorer la fluidité et le fonctionnement de l'itinéraire actuel,
 - Améliorer les conditions de sécurité,
 - Garantir une meilleure intégration environnementale l'infrastructure (A63-A660),

Accusé de réception en préfecture
040-214000465-20230327-270323_del60-DE
Reçu le 04/04/2023

- ✓ Les projets présentés au sein des scénarios 2 et 3 seraient injustes pour les acteurs économiques et habitants de notre territoire qui auraient à supporter une charge financière lourde pour leur déplacements quotidiens (d'ordre professionnelle ou médical),

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

S'OPPOSE aux projets d'installations de péages évoqués au sein des scénarios 2 et 3 dudit dossier de concertation,

PROPOSE à l'Etat de renoncer au système concessif projeté,

PROPOSE à l'Etat de travailler à trouver de nouvelles solutions de financement des infrastructures de l'A63, moins impactantes pour les déplacements des habitants de Biscarrosse et du Nord des Landes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Hélène LARREZET



Accusé de réception en préfecture
040-214000465-20230327-270323_del60-DE
Reçu le 04/04/2023

